

Comment se-
ront défrayés
les dépenses
préliminaires.

XLII. Les dépenses, charges et frais qui résulteront de la passation du présent acte et qui y sont inhérents, et aussi les dépenses, charges et frais encourus par le comité provisoire des directeurs préalablement à la passation du présent acte, seront soldés par la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Acte public.

XLIII. Le présent acte sera un acte public.

CÉDULE A.

FORMULE DE TRANSPORT.

Sachez tous par ces présentes que je,
(insérez ici le nom de la femme, aussi, si elle doit
abandonner son douaire, ou si elle a quelqu'autre raison pour
devenir partie au transport,) pour la considération de
à moi payée (ou suivant le cas) par la compagnie
du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, et dont j'accuse
ici la réception, donne, accorde, vends, transporte et confirme
à la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac
Huron, ses successeurs et ayants cause à toujours (ou établissez
la durée de l'octroi selon le fait,) tout ce lopin ou cette partie de
terrain situé (décrivez le), le dit terrain ayant été choisi et
tracé par la dite compagnie, (ou la compagnie du chemin de
fer de Buffalo, Brantford et Goderich, selon le cas) pour les
besoins de son chemin de fer; pour par elle posséder et jouir
du dit terrain et de toutes les dépendances appartenant à la dite
compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, ses
successeurs et ayants cause à toujours, (si le douaire est aban-
donné, établissez le fait,) et je (nom de la femme) me délaisse de
mon douaire sur le dit terrain.

Témoin, mon sceau et seing, ce jour
d dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent
cinquante

Signé, scellé et livré }
en présence de }

A. B. (L. S.)

CEDULE B.

INDENTURE du contrat mentionné dans la dix-huitième section
du présent acte entre la compagnie du chemin de fer de
Buffalo, Brantford et Goderich, et Robert H. Barlow,
écuyer, au nom de la compagnie du chemin de fer de
Buffalo et du lac Huron.

Cette indenture faite le ouzième jour de février, en l'année
de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-six, entre la
compagnie